

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° G 24/041

**OBJET** : *Délégation de fonctions à une adjointe*

**Le Maire de la Ville de Montargis,**

*Vu* l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que le Maire, en cas d'empêchement, est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations,

*Vu* le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjointes,

*Considérant* l'absence de Monsieur Benoît DIGEON, Maire de Montargis du 04 au 14 avril 2024 inclus,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Madame Nelly DURY, 1<sup>ère</sup> Adjointe, remplacera Monsieur le Maire dans la plénitude de ses fonctions du **04 au 14 avril 2024 inclus**.

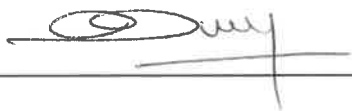
**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme Nelly DURY, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- M le Commissaire de Police de Montargis,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de Montargis.

À Montargis, le 25 mars 2024

*Spécimen de signature  
de Mme Nelly DURY*



Publié le :  
Notifié le :  
Certifié exécutoire le  
Sous l'identification : 045-214502080-



Benoit DIGEON,  
Maire de Montargis

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.  
Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>